

COMITE SYNDICAL

11 février 2025

Salle multifonctions Yvan Huguenot

Siège de Calitom

Procès-verbal

TITULAIRES PRESENTS

NOM	PRESENT	NOM	PRESENT	NOM	PRESENT
M. AGUESSEAU	X	M. ARVOIR	X	M. AUDOIN	X
Mme BAPTISTE		M. BARBOT	X	Mme BARREAUX	X
M. BASTIER		M. BAUDIFFIER	X	Mme BELLE	
M. BELY	X	Mme BOISSEAU		M. BOISSON	
M. BONNET	X	M. BORIE	X	M. BOUCQ	
M. BOUQUET	X	M. BOUSIQUE	X	M. BOUTANT	
M. BUCHEMEYER		M. BUZARD	X	Mme CAILLÉ	X
M. CAPOIA	X	M. CHAMOULEAUD	X	M. CHASTAGNOL	X
M. CRINE	X	M. DAVID	X	M. DELÂGE	X
Mme DELAGE	X	Mme DERRAS	X	Mme DESCHAMPS	X
M. DESVERGNE	X	M. DOUET	X	Mme DOYEN MORANGE	
M. DUMORTIER		M. DUPONT		M. DUVERGNE	X
M. FONTENOY		M. FORESTAS		M. GATELLIER	X
M. GESSE	X	Mme HUGUET		M. JAUBERT(arrivé à 19h00)	X
M. JOUANNET	X	Mme JUIN		M. KALAI	
M. LACOMBE	X	Mme LACROIX		Mme LAMBERT DANAY	
M. LAVERGNE		M. LAVILLE	X	Mme LEGAY	X
M. LEVESQUE	X	M. MAGNANON	X	M. MAHERAULT	X
M. MARIN	X	M. MARTAUD		M. MARTIN	
Mme MATRAT	X	M. MELLY	X	Mme MOCOEUR	
Mme MONTEGU		Mme MOUFFLET		M. MOUSSION	
M. NAUDIN-BERTHIER		M. OLLIVIER	X	M. PASIERB	X
M. PERONNET	X	M. PINAUD	X	M. PROVOST	
M. PUYDOYEUX	X	M. REVEREAULT		Mme RODET	
M. ROUX	X	M. ROY F.	X	M. ROY J-M	X
M. THIAN		Mme TRICAUD		Mme VARLEZ	
Mme VIAN	X	M. VIGIER	X	M. VIGNAUD C.	X
M. VIGNAUD M.		M.VRIGNON			
					49

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE

NOM			
M. ALBERT	M. ARDOUIN	M. BATY	M. BOUSSARIE
M. DUCONGÉ	M. ECALLE	M. PONTINI	M. RINGEADE
M. SOURISSEAU			9

ASSISTAIENT A LA SEANCE, pour Calitom :

NOM					
M. CHAMOULEAU	Mme DAGANAUD	M. FILIPPI	M. GAUTRAUD	M. ROBUCHON	Mme CHADEAU
					Mme VALLEE

Le quorum est atteint, M. le Président ouvre la séance à 18h37.

Les membres du Comité Syndical nomment **Mme Marie-Jeanne VIAN, secrétaire de séance**, conformément à l'article L.2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

En vertu de l'article L.2121-20 du Code Générale des Collectivités Territoriales, ont donné **procuration** :

- M. BASTIER à M. VIGIER
- M. DUPONT à M. LACOMBE
- Mme MOUFFLET à M. LAVILLE
- Mme MOCOEUR à M. OLLIVIER
- M. MOUSSION à M. PERONNET
- M. NAUDIN-BERTHIER à M. PASIERB
- Mme VARLEZ à Mme LEGAY

Actualités / Mot du Président

➤ Plan Régional de programmation et de planification des déchets.

M. le Président informe qu'il s'est rendu récemment à la Région Nouvelle Aquitaine pour assister à la réunion de restitution de l'étude prospective régionale sur les capacités de traitement. Cette étude est menée dans le cadre du suivi du Plan régional de gestion des Déchets de la Région Nouvelle Aquitaine, plan qui est lui-même intégré au SRADDET.

Cette restitution faisait suite à plusieurs réunions de travail qui ont eu lieu, dans un premier temps tous ensemble puis par territoire. Calitom était dans le groupe de travail comprenant le Sud de la Charente Maritime et la Gironde.

La présentation de cette étude en commission de suivi doit être faite jeudi 13 février. Il devrait y être inscrit pour la Région Nouvelle Aquitaine, Sud Charente Maritime et Charente, le maintien de deux UVE de Gironde et la création d'une UVE en Charente de 120 000 tonnes sans que pour autant, cela oblige Calitom à ce volume puisque sa capacité finale n'a pas encore été décidée. Cela clarifiera les choses.

La Région est partie d'un diagnostic territorial et elle a travaillé pour analyser tous les flux actuels, à 2031 et 2040. Dès 2035, la problématique se posera pour certains territoires, dont la Charente, en raison de la fermeture de certains centres d'enfouissement. En 2040, il y aura un déficit de capacité encore plus important. Ceci amène les élus de la Région à dire qu'il faut de nouveaux équipements à moins d'être dépendant d'autres régions. Le plan régional rappelle que la gestion des flux doit prioritairement être réglée sur le territoire régional.

Les services de la région ont intégré le travail fait par les collectivités. A partir de la mise en application de ce plan, les collectivités auront une certaine autonomie, ce qui n'est pas le cas en ce moment car il y a de très grosses installations privées sur le territoire comme, par exemple, le centre d'enfouissement de Lapouyade propriété de VEOLIA.

L'analyse juridique du plan actuel dit que le Syndicat a le droit d'étudier et de faire, l'UVE étant une solution compatible avec le plan, il est préférable que ce soit rappelé en commission de suivi du plan.

➤ COPIL plan B.

Aujourd'hui, le Président a assisté à un COPIL concernant le plan B. Le plan B est un outil de prévention situé sur la commune de Gond-Pontouvre. Les élus du Comité Syndical recevront une invitation à son inauguration début avril. A ce jour les travaux se terminent avec notamment la pose des enseignes et de la signalétique et les associations commencent à s'y installer.

➤ **Atrion.**

Le centre de tri est actuellement en travaux ce qui implique que les flux de sacs jaunes quittent actuellement le département pour être traités en Gironde et dans la Vienne. Les travaux avancent bien. La phase de remontage est démarrée. C'est un chantier compliqué puisqu'il se passe dans un endroit existant qui est Atrion. Tout est exploité en surface pour monter le nouveau centre de tri. La fin de travaux est toujours prévue dans les temps, soit mi-avril 2025.

Ordre du jour

M. le Président procède à la lecture de l'ordre du jour :

0. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
1. Création d'emplois permanents
2. Débat d'orientations budgétaires 2025
3. Décisions sur délégation du 30 novembre 2024 au 31 janvier 2025
4. Questions diverses

0/ Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 17 décembre 2024

M. le Président demande s'il y a des observations, des précisions ou des explications sur le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024.

Le procès-verbal n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

Votants : 57	Pour : 57	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------	--------------------------------------

1/ Création d'emplois permanents et non permanents pour le fonctionnement du centre de tri à sa réouverture fin avril

M. le Président propose la création d'emplois permanents et donne la parole à Mme DERRAS qui expose :

➤ **Pour le fonctionnement du centre de tri à sa réouverture fin avril**

- Pour les 2 équipes de tri :
 - 1 conducteur.rice.s d'engins polyvalent.e.s,
 - 28 opérateur.rice.s de tri.
- Pour l'équipe de nuit chargée du nettoyage et du réglage du process :
 - 2 agents polyvalent.e.s d'exploitation de nuit.

M. le Président explique que c'est un jeu d'écriture puisque dans le même temps les postes qui existaient avant seront supprimés. Ce changement est dû aux modifications de la dénomination des postes et au temps de travail.

M. SOURISSEAU exprime ne pas comprendre la motivation de créer et de supprimer des postes, sauf à ce que ce soit des temps partiels et dans ce cas, quels seront les équivalents temps plein. Puisqu'en deux Comités Syndicaux, créer 35 emplois permanents et en supprimer 37 la fois suivante, il n'y a pas de logique si ce n'est que ce soit quasiment que des emplois partiels.

M. FILIPPI répond que comme l'ancien process avait un débit plus faible, il y avait effectivement trois équipes à temps partiel dont une de nuit. Comme le débit du nouveau process est plus important, puisque les sacs jaunes devraient augmenter, le démarrage se fait avec deux équipes à temps plein. Il y a une modification de l'organisation du travail et les postes qui étaient à 29/35^{ème} sont supprimés pour créer des postes à temps complet.

M. SOURISSEAU reformule. Il y avait 37 postes à 29/35^{ème} remplacés par 35 postes à 35 heures.

➤ **Pour Valoparc et le quai de transfert de Poullignac**

- Réorganisation des missions : suite au départ en retraite de l'agent responsable du site de Poullignac et du suivi des sites d'enfouissement,
- Création d'1 emploi de responsable d'exploitation du site de Valoparc et du quai de transfert de Poullignac.

M. FILIPPI explique qu'il y avait un responsable à Valoparc et un responsable à Poullignac. Le responsable du site de Poullignac part en retraite. L'activité de Poullignac ayant beaucoup baissé au cours de ces dernières années, il est proposé de ne pas le remplacer et de faire en sorte qu'un seul agent soit responsable sur ces deux sites. C'est donc un emploi qui serait supprimé.

➤ **Pour le service des ressources humaines**

- Création d'un pôle formation et recrutement :
 - 1 responsable du pôle recrutements et formation, à temps complet,
 - 1 assistant.e d'administration à temps complet.

M. le Président explique qu'il n'y a pas de création d'emploi mais un redéploiement. Le responsable du pôle recrutement est le responsable de la gestion des compétences et de la formation. Un poste d'agent d'accueil est supprimé afin que l'agent devienne l'assistant d'administration au pôle formation et recrutement.

➤ **Pour le service accueil et communication**

- Création 1 emploi d'agent d'accueil et animateur.rice de visites de sites :
 - Réorganisation de l'accueil au siège
 - Départ en retraite d'une animatrice de visites de site.

M. FILIPPI explique qu'il va rester un agent à l'accueil sur les deux actuellement. L'agent animateur de visite part en retraite. Il y a 6 000 visites par an sur Valoparc et Atrion. Ainsi cet agent qui part en retraite va être remplacé par un autre agent qui va suppléer à l'accueil pour les congés de l'agent d'accueil. Il n'y a pas de création nette.

Après en avoir débattu les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, approuvent :				
- la création des emplois permanents telle que décrite ci-dessus ;				
- la modification du classement RIFSEEP d'un emploi ;				
- l'autorisation à donner à M. le Président pour signer tout document intervenant en application de la présente délibération ;				
- l'autorisation à donner à M. le Président pour engager, liquider et mandater les dépenses liées à la présente décision.				
Votants : 57	Pour : 57	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

2/ Débat d'orientations budgétaires 2025

M. le Président propose d'aborder les orientations budgétaires 2025. Il explique que les orientations ne sont pas simples, comme dans toutes collectivités, où il faut faire face à :

- une TGAP qui poursuit sa montée en puissance en 2025 ;
- une sur-TGAP qui n'était pas prévue décidée par l'Etat au mois de juillet ;
- des recettes fluctuantes sur les ventes de matériaux ;
- le retrait d'un membre pour la collecte qui a aussi un impact budgétaire.

Encore une année avec du changement, comme toutes les années, et c'est pourquoi il n'est jamais facile de comparer deux budgets successifs tant les changements ont été forts sur le mandat.

M. le Président donne la parole à M. GESSE qui va présenter ces orientations budgétaires.

Eléments de contexte 2025

➤ Eléments de contexte 2025

- **Evolution des bases de valeur locative :**
 - Indice à +1,7% (indice définitif de novembre).
- **Charges de personnel :**
 - Chiffre consolidé (4 budgets) : 15 656 K€ (soit -817 K€ / -5%)
 - Evolution générale : +2,5% dont +1% pour les +3 points CNRACL (+406 K€)
 - Transfert collecte Grand Cognac : -900 K€
 - Reprise en régie de Châtignac : +700K€ sur une année pleine et déploiement du schéma de collecte avec 5 postes soit +200 K€
 - Arrêt 4 mois Atrion : -600 K€
 - et fin de l'équipe de nuit dans le cadre du nouveau process -420 K€.
 - TGAP : +580 K€ de charges supplémentaires pour Calitom sur la base de 70 K tonnes enfouies en 2025 (+8,3 €/tonne enfouie) dont surtaxe de 2,3 € (LFI 2024, Loi de Finance Initiale) relative au non-respect de la baisse de 50% de l'enfouissement en 2025 par rapport à 2010 prévue par la loi.

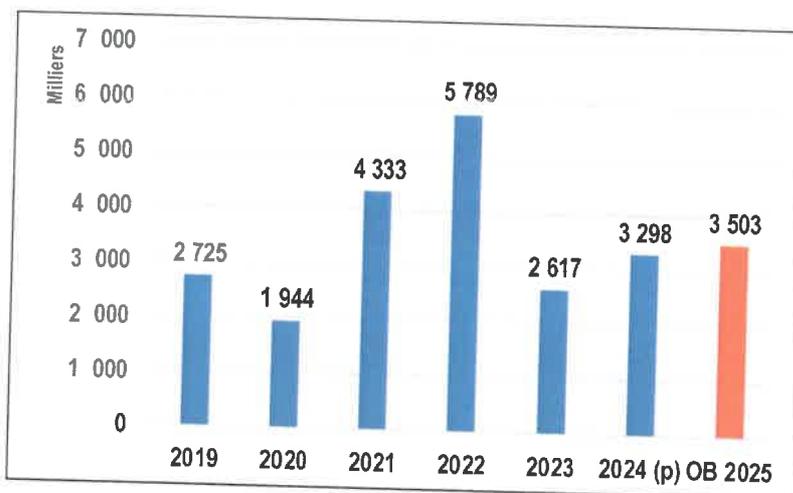
M. le Président explique la sur-TGAP. Il fallait atteindre une réduction des déchets enfouis de 50% par rapport à 2010, à l'échelle Nouvelle Aquitaine.

Ses craintes sont que la TGAP continue sa courbe croissante dans les années à venir car elle est une source de recettes pour le budget général de l'État, budget qui en a largement besoin. Sur la période 2020-2025, c'est +4,5M€ pour la Charente. Il faut le prendre en compte, d'où l'idée de sortir de cet enfouissement.

Il existe une TGAP pour les UVE qui est plus basse avec différentiel de 52 €/t, toutefois elle peut aussi évoluer à un moment donné. En outre, il reste une menace pour les UVE concernant l'instauration d'une taxe carbone au niveau européen.

- Sortie de Grand Cognac de la compétence collecte :
En sus du transfert des biens et personnels déjà acté, Calitom demande à Grand Cognac une compensation financière pour les personnels affectés partiellement à cette compétence et non transférés (600 K€) ainsi qu'aux charges d'administration générale (300 K€). Ces montants sont intégrés aux recettes du budget collecte 2025.

- **Ventes de matériaux :**
 - Réalisations 2024 inférieures aux prévisions d'environ 200 K€
 - Budget 2024 reconduit 2025



M. GESSE explique que toutefois il faut être prudent puisque Calitom n'a aucune influence sur le prix de rachat des matériaux. Les calculs ont été faits avec la méthode habituelle.

- **ATRION :**
 - Adhésion du SIMER au 1^{er} juil. 2025
 - Tonnage traité prévu à près de 41 000 tonnes (en année pleine)
- **REP Bâtiment (Responsabilité élargie du Producteur) :**
 - Hypothèse de recettes estimée à 900 K€ en 2025 comme en 2024

M. le Président précise que la recette est inscrite au budget. Toutefois, à l'heure actuelle, la recette 2024 de la REP n'est pas encore perçue malgré l'obligation de reversement.

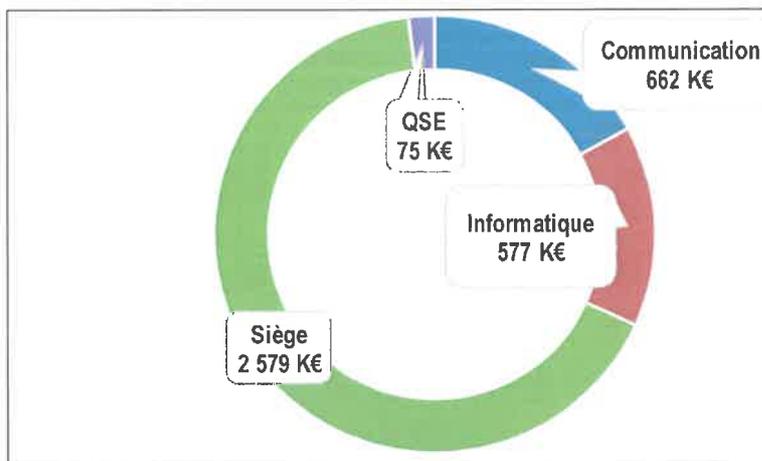
- **Déploiement schéma de collecte:**
 - Cœur de Charente en janvier 2025
 - Charente limousine et La Rochefoucauld – Porte du Périgord en octobre 2025
- **Etudes UVE :**
 - 330 K€ inscrit au BP 2025 dont 185 K€ pour Calitom
 - Construction d'une prospective financière avec la DGFIP régionale à partir des chiffres du BP 2025

Budget Principal

➤ Budget principal – Dépenses de fonctionnement

- **Administration générale**
 - Dépenses 2025 : 3 893 K€ (+135 K€ /+3,6%)
 - Communication : 662 K€ (-9 K€)
 - Informatique : 577 K€ (+10 K€)

- Siège : 2 579 K€ (+110 K€)
- QSE : 75 K€ (+24 K€ avec le marché Indigo)

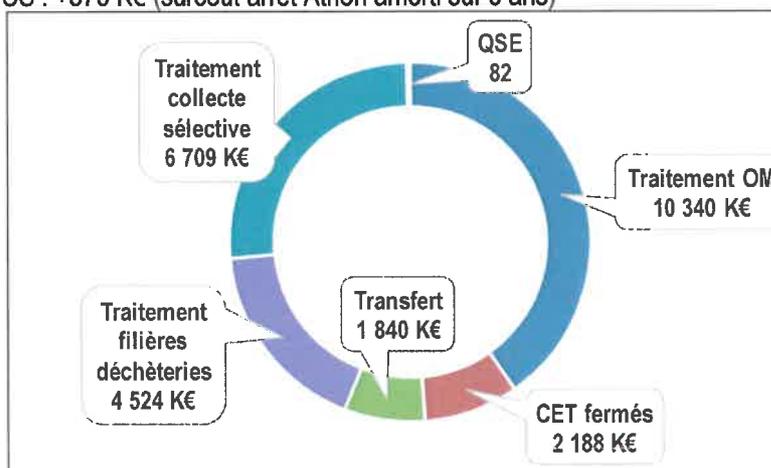


- **Prévention**

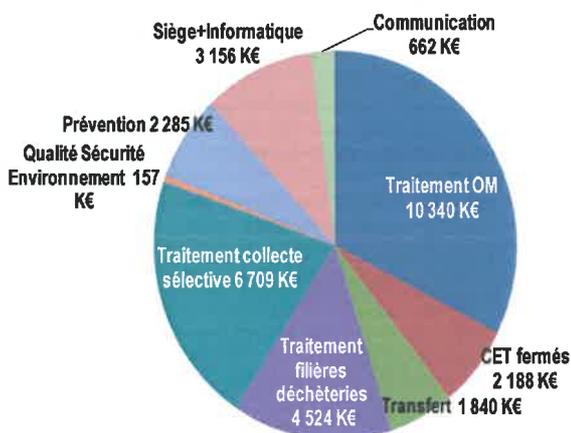
- Dépenses 2025 : 2 285 K€ (+34 K€ /+1,5%)
 - Charges de personnel : -76 K€ (fin de la mise à disposition prévention Grand Cognac)
 - Amortissements : + 92 K€ (composteurs)
 - Subventions : +95 K€ à 499 K€ (508 K€ réalisé en 2024) Augmentation de la subvention vue avec le Comité -20%.

- **Traitement**

- Dépenses 2025 : 25 684 K€ (+785 K€)
- Par activité (évolution / 2024) :
 - Traitement OMR : -252 K€ (baisse tonnages et couverture casiers)
 - CET fermés : -200 K€ (Lixiviats)
 - Transfert : +263 K€ (transfert CS)
 - Traitement filières déchèteries : +601 K€ (Traitement bois +207 K€, personnel +288 K€)
 - Traitement CS : +375 K€ (surcoût arrêt Atrion amorti sur 5 ans)

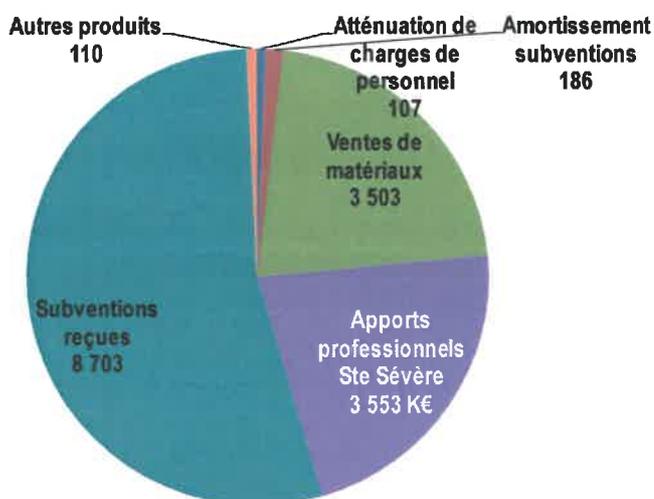


- Synthèse par activité : 31 862 K€ (hors refacturation entre budgets)

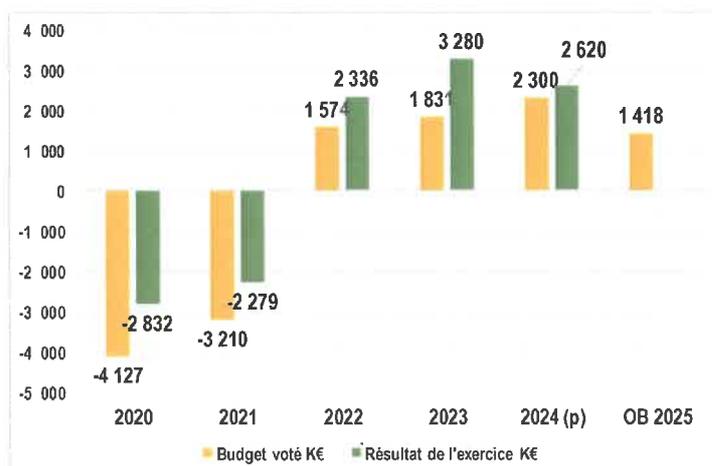


➤ Budget principal – Recettes de fonctionnement

- **Recettes propres : 16 161 K€ (+377 K€)**
 - Solde du budget principal : +1 418 K€
 - Si participations stables à 15 983 K€



● Synthèse

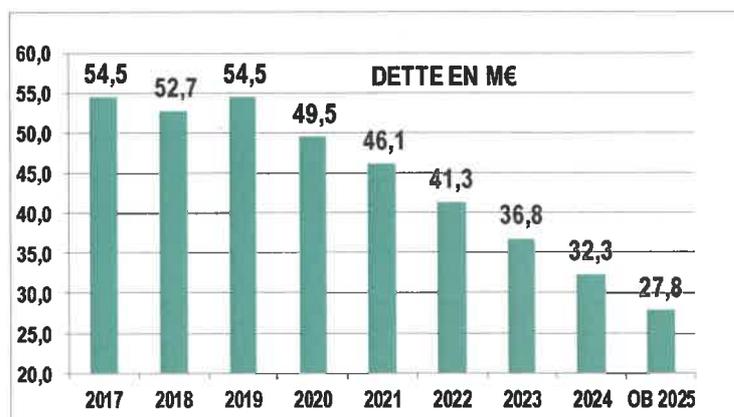


➤ Budget principal – Investissement

Opérations	OB 2025
Etudes traitement UVE	330K€
Achat matériels de compostage	298K€
Voirie - Parking siège	295K€
Polybenne pour le transfert	250K€
Participation Sol R Parc Charente (Châteauneuf)	210K€
Véhicules légers	111K€
Travaux Bâtiment Gond Pontouvre	100K€
Etanchéité bâtiment principal	100K€
Modification réseau	70K€
Hangar Equipement (reste à charge)	60K€
Extension hangar poullignac	60K€
Travaux casiers Valoparc Stre Sévère	50K€
Autres (Divers travaux, Informatique, matériels et outillage)	250K€
Total	2 184K€

• Synthèse

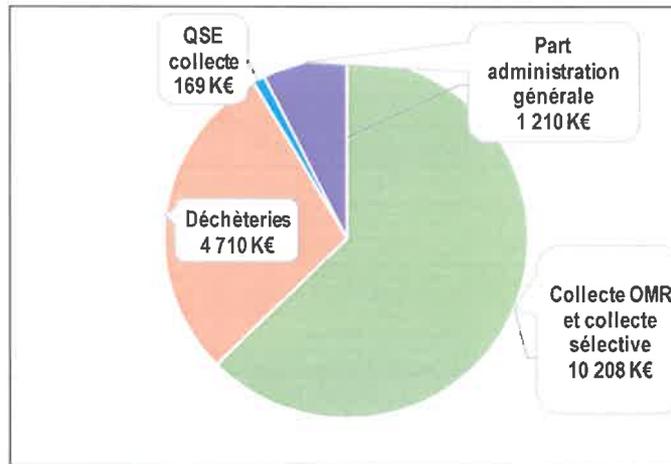
- Autofinancement : 796 K€ (diff. amortissements et remboursement emprunts)
- FCTVA + refacturation collectivités : 744 K€
- Besoin de financement : 644 K€ (possible par la section de fonctionnement – pas de besoin d'emprunts)



Budget annexe Collecte

➤ Budget annexe collecte – Fonctionnement

- **Dépenses par activité : 16 296 K€ (-5 547 K€)**
 - Collectes : 10 208 K€ (-3 568 K€)
 - Pôles de valorisation : 4 710 K€ (-1 663 K€)
 - Part administration générale : 1 210 K€ (-313 K€)
 - QSE : 169 K€ (-2 K€)



● **Recettes**

- Recettes propres 2025 : 1 831 K€ (-589 K€)
 - Redevance spéciale : 1 200 K€ (-570 K€)
 - Remboursement frais de personnel : 279 K€ (+0 K€)

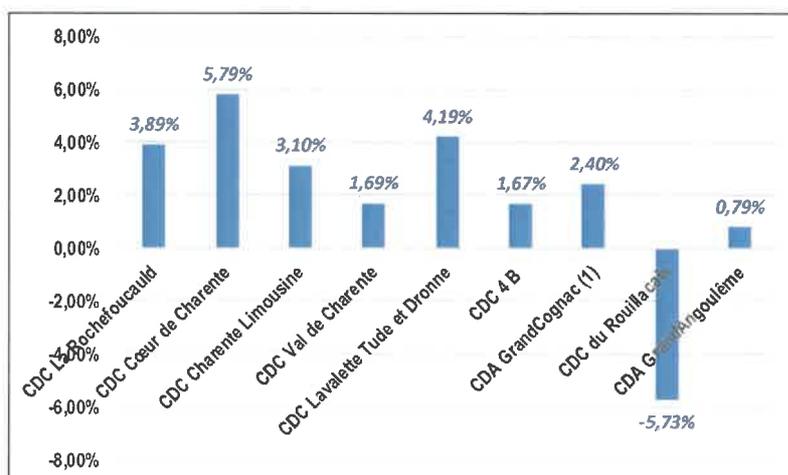
● **Synthèse**

- Besoin de financement : 14 465 K€ (participations des 130 000 habitants du périmètre collecte de 12 185 K€ en 2024) soit un ajustement nécessaire de +2 280 K€ par rapport à 2024 (+18,7%).
- Besoin de financement amorti en 2025 :
 - Inscription de la compensation Grand Cognac : 900 K€
 - Demande des Présidents EPCI collecte d'une subvention du budget principal : 700 K€
 - Hausse des participations collecte de 737 K€ (+5,7%)

● **Participations collecte 2025 – Propositions équilibre budget annexe**

- Mutualisation des tonnages et subvention du budget principal (700 K€)
 - 1- Maintien du niveau des participations traitement (hausse tarif unitaire/tonne)
 - 2- Tarifs unitaires /hab. collecte en hausse de 4,7%

M. le Président explique que pour le point 1, le montant appelé en 2025 reste identique à celui de 2024. Toutefois, les tonnages collectés sont en baisse, le maintien des cotisations induit une augmentation des tarifs à la tonne (ceci ayant été vu avec les Présidents des EPCI collecte). L'inflation est incluse dans le montant.



(1) Uniquement traitement

Cœur de Charente : passage C0,5 à C1 pour CS sur 2 ans

M. SOURISSEAU ne comprend pas, quand il regarde les documents, comment la masse salariale en 2024 est de 4,8 M€ et qu'elle passe à 5,4 M€ en 2025 avec le territoire de Grand Cognac en moins.

M. le Président explique que dans le même temps, une collecte a été reprise en régie dans le Sud Charente.

M. SOURISSEAU exprime qu'on pourrait alors imaginer que ce soit presque égal à quelques agents près.

M. le Président explique qu'on pourrait l'imaginer puisque ça ne se joue pas à grand-chose en termes d'agents. Il aussi faut tenir compte de toutes les hausses que les collectivités prennent. Calitom a toujours cette politique de non-remplacement dès qu'il le peut. Aujourd'hui entre les augmentations de la CNRACL, et autres, toutes les collectivités prennent des augmentations. En termes d'agents, le point RH l'a démontré tout à l'heure dans les créations de poste, il y a des transferts certes et quelques créations afin d'assurer la collecte au Sud Charente.

M. SOURISSEAU explique que l'augmentation est de 8,3%, bien plus que la CNRACL qui a augmenté de 3 points. Ou alors, souligne-t-il, le passage en porte-à-porte coûte beaucoup plus cher car c'est essentiellement l'impact. 8,3% sur la masse salariale avec un secteur en moins même en supprimant le contrat de délégation puisque c'est une reprise en régie, qu'il comprend tout à fait, ça a un impact financier très fort. Ce qui veut dire que l'an prochain, si à terme c'est l'ensemble du département de la Charente qui passe au porte-à-porte, il faut rajouter 1 M€ de masse salariale dans les mêmes proportions.

M. FILIPPI répond qu'il y a eu aussi une augmentation de fréquence. Par exemple Cœur de Charente qui était en C0,5 / C0,5 est passée à C0,5 pour les OMr et C1 pour la CS. Pour d'autres CdC, notamment le Sud, Lavalette Tude Dronne, les 4B et Val de Charente, c'est simplement une inversion de fréquence puisque de C1/OMr et C0,5/CS ils passent à C0,5/OMr et C1/CS. Pour La Rochefoucauld-Porte du Périgord et Charente Limousine, une fréquence est aussi rajoutée. Le niveau de service est un peu supérieur toutefois mais cela ne devrait pas se traduire de façon aussi proportionnelle sur le personnel.

M. SOURISSEAU explique que c'est important de le souligner car il sait bien que Grand Cognac est visé de générer un surcoût. C'est présenté comme ça aux collègues Présidents, ils ont eu l'occasion de se voir et d'en parler. L'impact, Grand Cognac l'assumera comme il l'a toujours dit. Il n'y aura pas de difficulté dès qu'ils seront tout à fait d'accord sur les chiffres. Ils sont en discussion et ils vont y arriver, il n'est pas inquiet là-dessus. Ce qui est intéressant, dans cette présentation, est le fort impact dû au changement du mode de collecte.

M. le Président répond qu'il l'a dit la dernière fois aux Présidents d'EPCI collecte, quand la question lui a été posée, sur les 1,4 M€, la moitié, soit 700 M€, est due à la réduction du périmètre. Donc 700 M€ sont dus à l'optimisation de la collecte et Calitom a toujours dit que la collecte allait coûter plus cher pour faire des gains par ailleurs. La réponse à la question de M. SOURISSEAU est oui, 1,4 M€ n'est pas totalement dû au retrait de Grand Cognac, ils sont d'accord. Cela n'a jamais été dit comme ça.

M. SOURISSEAU explique penser que c'est même plus bas, toutefois ils le verront quand ils auront fini. Du coup pour les territoires, il avait compris que la baisse du traitement lié au passage au sac transparent, compenserait l'augmentation du ramassage en porte-à-porte. Grosso modo le volume de déchets diminue, les frais de traitement diminuent et que certes, il y a des coûts supplémentaires puisque le passage en porte-à-porte coûte un peu plus cher que le passage en point de collecte. Finalement au regard des deux points de cette diapositive, c'est maintien au traitement donc pas vraiment d'impact et par contre augmentation de la collecte.

M. le Président explique que c'est normal puisqu'ils ne verront les effets du déploiement que lorsqu'il sera terminé. S'ils regardent le cas de la CdC du Rouillacais, le sac transparent a produit un effet puisque ses tonnages ont encore baissé deux ans après le démarrage du sac transparent. Aujourd'hui le territoire collecte est en cours de déploiement, et les derniers EPCI se feront en fin d'année 2025 voire au début de 2026. Les effets réels se verront dans les mois qui suivront. C'est-à-dire que pour voir les effets de tout cela, il faut déployer. Et du coup, il y a un effet cumul. C'est-à-dire que peut-être les effets de réduction du périmètre auraient été moins marqués si tout avait été déployé depuis un petit moment. Là il y a l'effet cumul entre un territoire qui se réduit, donc avec un coût plus élevé et le fait de déployer avec les investissements et les équipes sur le terrain, sans en voir tout de suite le bénéfice. Ils savent qu'il y en aura un, les tests grandeur nature ont déjà été faits. Ils voient aussi que ça peut aller très vite sur les territoires qui avaient des effets de bords, avec des poids à l'habitant élevés. Par exemple Val de Charente a vu une chute vertigineuse immédiate. Toutefois pour les territoires qui étaient beaucoup plus vertueux, le delta n'est pas totalement le même. Il y aura une chute certes, le gain ne sera pas le même que pour un territoire plus impacté par les voisins ou qui était en points d'apports volontaires. La collecte en points d'apports volontaires coûte moins cher, ils le savent très bien. Aujourd'hui ce qu'ont décidé les élus, à l'unanimité, est l'optimisation de collecte afin d'améliorer la qualité du flux et de maîtriser les tonnages. Cela se met en place et c'est là, la difficulté de devoir gérer à la fois l'impact sur le coût de fonctionnement, de l'optimisation de collecte et le gain en termes de traitement.

M. CHAMOULEAU précise qu'aujourd'hui pour la distribution de bacs, il y a 13 personnes, et pour le Pass'Valo 4 à 5 personnes, à temps plein temporaires.

M. le Président explique que ces missions ponctuelles vont impacter 2025 et vont disparaître pour grande partie en 2026. Dans la lecture des coûts RH, il faut le prendre en compte. Le déploiement a besoin de bras pour apporter les bacs à tous les habitants.

M. FILIPPI rajoute que dans la lecture des coûts, il y a aussi l'effet du sac transparent et de la collecte incitative qui ont été développés sur un territoire, par exemple celui du Rouillacais. Le Rouillacais est rendu à 38 € en traitement. Pour la participation, la base de calcul est les tonnages de l'année N-1. La CdC finit l'année à 95 Kg/hab./an d'OMr. Elle a également beaucoup progressé sur le tri sélectif puisqu'elle était à 50 Kg/hab./an et est maintenant à 75 Kg/hab./an. La qualité est meilleure ce qui veut dire que derrière il y aura moins de refus au centre de tri. Ces refus coûtent chers puisqu'il y a obligation de les valoriser énergétiquement et qu'il faut les traiter sur une UVE à Bordeaux. Et c'est aussi une perte de vente de matière et de soutiens CITEO évités. Pour donner un ordre de grandeur, une fréquence de collecte supplémentaire, c'est environ 10 €/hab./an.

M. le Président rajoute qu'au global, il faut voir qu'ils sont plus performants en qualité de tri et en poids à l'habitant pour les OMr. Les élus de Calitom ont réfléchi de manière globale sur ce mandat. Quand ils pensent schéma de pôles de valorisation avec une amélioration du geste de tri par la multiplication des bennes dans leurs installations (ils enfouissent encore du bois pas manque de place) ; quand ils pensent optimisation de la collecte, avec l'amélioration des flux qui sont de bonne qualité sur les territoires déployés ; quand ils pensent à un nouvel outil de traitement. C'est une vision globale qu'ils ont eu tous ensemble.

Le sac transparent et les changements d'habitude coûteront moins de 5 M€ d'investissement à la Charente. La Dordogne a payé entre 47 et 50 M€ pour déployer de l'apport volontaire en tarification incitative et il y a des coûts de fonctionnement non prévus qui s'empilent (incivilités, caméras, propreté urbaine, etc). Les décisions prises et les montants investis restent assez sages. Les effets de tous ces dispositifs se verront dans le temps puisque les tonnages baisseront. Toutefois au regard des réglementations, moins il y aura de déchets, moins ils enfouiront, moins ils payeront de TGAP enfouissement. Plus ils détournent du sac noir, plus ils valorisent.

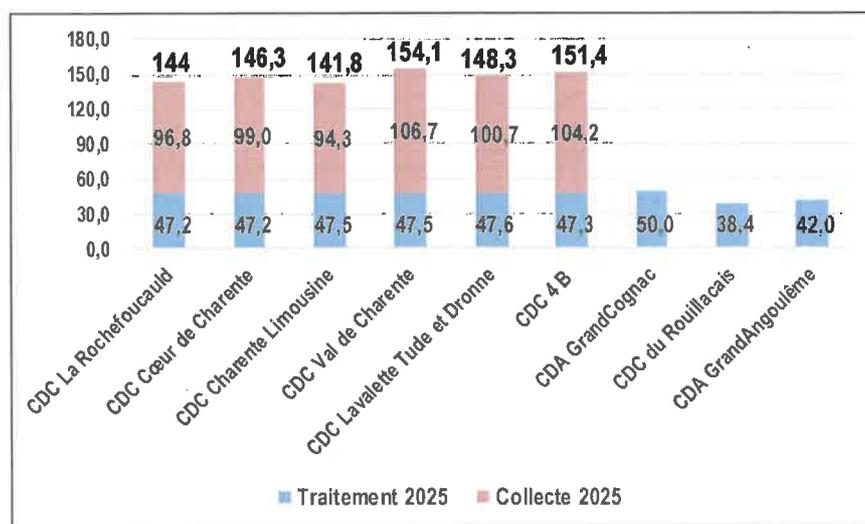
M. FILIPPI ajoute qu'il n'y a pas que la TGAP. Les coûts unitaires de traitement devraient monter dans le futur. Pour les UVE, il y a des menaces autour de la taxe carbone et elle pourrait coûter très cher. Les réglementations évoluent vite. S'ils se projettent un petit peu, il n'y aura bien moins de capacité

d'enfouissement sur la Région. A un moment, les tonnes de résiduels qui devront être traitées pourraient coûter très cher. En parallèle, se rajoutent les impositions sur la collecte sélective issues de la loi AGEC que la France n'atteint toujours pas et qui coûtent un certain nombre d'amendes tous les ans, que l'État français verse à l'Europe. La nécessité d'avoir une collecte importante en quantité et en qualité va se faire sentir. Les financements des contrats CITÉO sont versés aux collectivités en fonction des tonnes valorisées.

M. le Président explique qu'il y a des exemples comme une collectivité en Savoie qui n'a plus du tout de solution de traitement et qui est à 300 €/ tonne. Effectivement le raisonnement qu'ils ont eu tous ensemble au Syndicat, a été le même pour les groupes de travail. Ils se disent qu'ils doivent être autonomes, améliorer les flux, réduire le sac noir, faire grossir le sac jaune et valoriser le plus possible afin que ça coute le moins possible.

Malheureusement, ils sont toujours à la merci d'une loi. Il rappelle qu'une des premières décisions prise était de fermer le TMB alors qu'à sa construction beaucoup disaient qu'il fallait y aller. Puis une loi est passée interdisant les biodéchets dans le sac noir. Pourtant la première fonction du TMB était de retirer les biodéchets du sac noir. Tous ici savent qu'ils sont à la merci d'une nouvelle réglementation, d'une nouvelle loi. Ils essayent de prendre les décisions qui les amènent dans une certaine sérénité et au minimum d'être souverain dans le traitement. Cet objectif il faut absolument que la Charente le tienne.

M. FILIPPI explique que la chance qu'ils ont aujourd'hui c'est d'avoir une relative autonomie avec Sainte-Sévère.



M. FILIPPI explique les écarts des tarifs traitement. Le gain de tonnage opéré sur Val de Charente a été mutualisé sur tout le territoire qui a vocation à avoir le même schéma de collecte. La CdC du Rouillacais est plus basse puisqu'elle a déjà de très bonnes performances en termes de tonnages. Les CdA de GrandAngoulême et Grand Cognac ont à peu près les mêmes performances autour de 160-165 kg/hab/an en OMr. Les 8 € d'écart entre GrandAngoulême et Grand Cognac correspondent en fait au coût du passé (anciennes décharges, réhabilitation d'un certain nombre de sites) qui est porté par le territoire historique dont ne faisait pas partie GrandAngoulême qui a adhéré en 2017.

M. le Président ajoute que la CdA de GrandAngoulême va en 2025 tester le déploiement du sac transparent.

➤ **Budget annexe collecte – Investissement**

- **Dépenses d'équipement : 6 135 K€**

M. le Président explique que c'était les investissements pour les orientations. Au regard du montage et de l'équilibre du budget annexe, il paraît évident qu'il y a encore des ajustements à faire et ce sera le travail du Bureau Syndical. Il y a une subvention exceptionnelle du budget principal au budget annexe collecte et une compensation de Grand Cognac. Toutefois elles ne s'inscrivent pas dans le temps long et lorsque ces recettes exceptionnelles ne seront plus, le budget sera à nouveau en déséquilibre, ils l'ont bien compris. C'est pourquoi il va falloir étudier très rapidement s'il n'y a pas lieu d'étirer les programmations d'investissements notamment le plan des pôles de valorisation afin que la marche financière ne soit pas trop haute.

Dépenses d'investissement - Collecte (OM, CS, Verre)	
Opérations	OB 2025
Bacs et colonnes de collecte	2 646K€
Achat bennes de collecte (Trois 19T et un 26T)	1 085K€
Hangar Equipement (reste à charge)	100K€
Pôles collecte (petits travaux, matériel et outillage)	93K€
Total	3 924K€

Dépenses d'investissement - Pôles de valorisation	
Opérations	OB 2025
Construction pôle de Puyréaux	1 550K€
Acquisition foncière Chasseneuil	450K€
Autres acquisitions foncières et MOE Montbron	133K€
Aménagements divers	78K€
Total	2 211K€

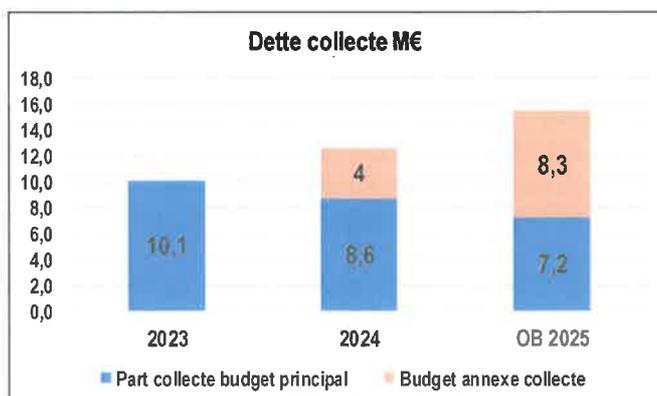


Ajustements à proposer au territoire collecte

• **Synthèse**

- Dépenses d'équipement : 6 135 K€
- Recettes : Subvention Citéo (986 K€) et remboursement emprunts GC (470 K€)
- Besoin de financement par emprunt : 4 856 K€

- La dette pourrait atteindre 15,5 M€ à fin 2025

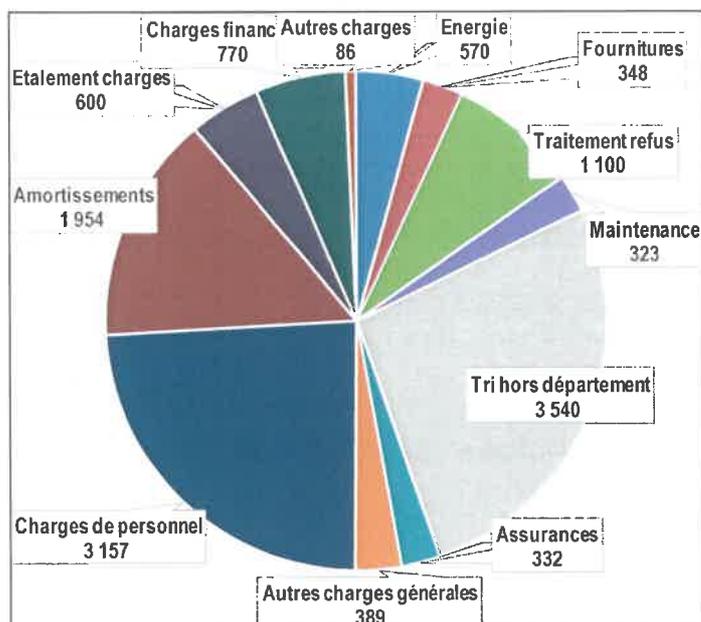


Ajustements à proposer au territoire collecte

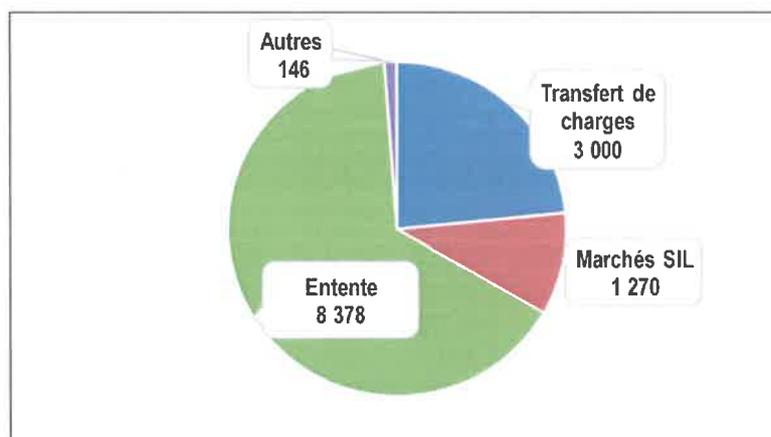
Budget annexe ATRION

➤ Budget annexe Atrion – Fonctionnement

- **Dépenses 2025 : 13 168 K€ (+4 452 K€)**
 - Tri hors dép. (3 540 K€) amortissements (+1 057 K€) intérêts (+455 K€)
 - Etalement charges (+600 K€)
 - Personnel (-888 K€)



- **Recettes 2025 : 13 168 K€ (+4 452 K€)**
 - Transfert de charges section investissement à amortir sur 5 ans (3 000 K€)
 - Marchés SIL : 1 270 K€
 - Hausse acomptes Entente à 8 752 K€ (+6,5% en moyenne avec report 2024 à 8 378 K€)



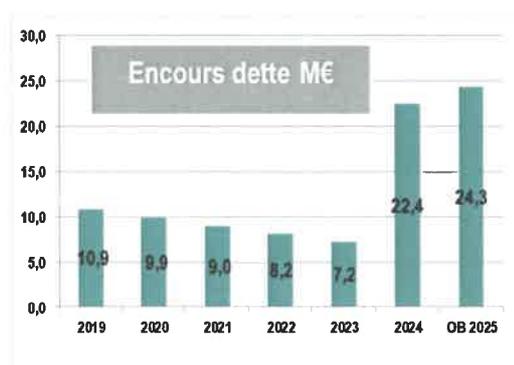
Arrivée du SIMER au 1^{er} juillet 2025 (2 000 tonnes au 2^{ème} semestre)

M. le Président précise que comme le SIMER rentre dans l'Entente au 1^{er} Juillet 2025, Calitom n'aura plus nécessité de répondre aux appels d'offres. Ainsi, ils seront à trois avec un périmètre fixe et l'assurance d'avoir des tonnages à traiter en évolution puisque les volumes augmentent avec le nouveau schéma de collecte.

Le travail fait sur le nouveau process au centre de tri a pour objectif la réduction des refus de tri et l'augmentation du débit. Moins il y a de refus, mieux c'est. Il est important que ce nouveau process soit très performant.

➤ Budget annexe Atrion – Investissement

- **Dépenses :**
 - Dépenses d'équipement sur 2 ans (2024-2025) : 19,1 M€
 - Transfert de charges 2025 net : 2,4 M€
- **Recettes :**
 - Recettes d'emprunts 2024 : 15,9 M€
 - Subvention Citéo 2025 : 1,2 M€
- **Synthèse :**
 - Besoin d'emprunt 2025 : 3,8 M€

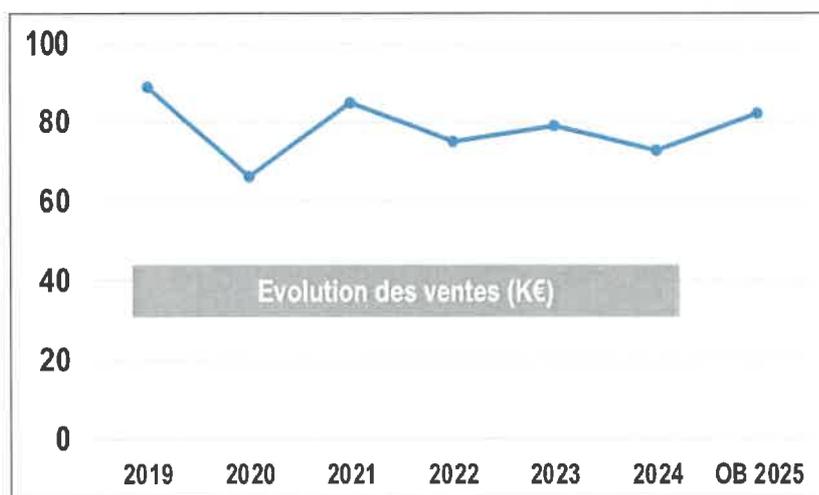


M. le Président explique que pour ce budget, les équipements de process étaient amortis et que les 7,2 millions de dette résiduelle, avant de réinvestir, correspondent au génie civil et aux voiries qui sont conservés. Il rappelle cependant que là où le syndicat avait construit un centre de tri pour 15M€ en 2014 tout compris, aujourd'hui pour le même montant il n'y a que le process. Il y a beaucoup de machines neuves mais aussi des anciennes machines qui seront réutilisées.

Budget annexe Recyclerie

➤ Budget annexe Recyclerie - Fonctionnement

- **Dépenses :**
 - Dépenses 2025 : 89 K€ (-3 K€)
 - Charges générales (9 K€)
 - Charges personnel (80 K€)
- **Recettes :**
 - Recettes 2025 : 89 K€ (-3 K€)
 - Ventes (82 K€)
 - Remboursement coûts évités (7 K€)

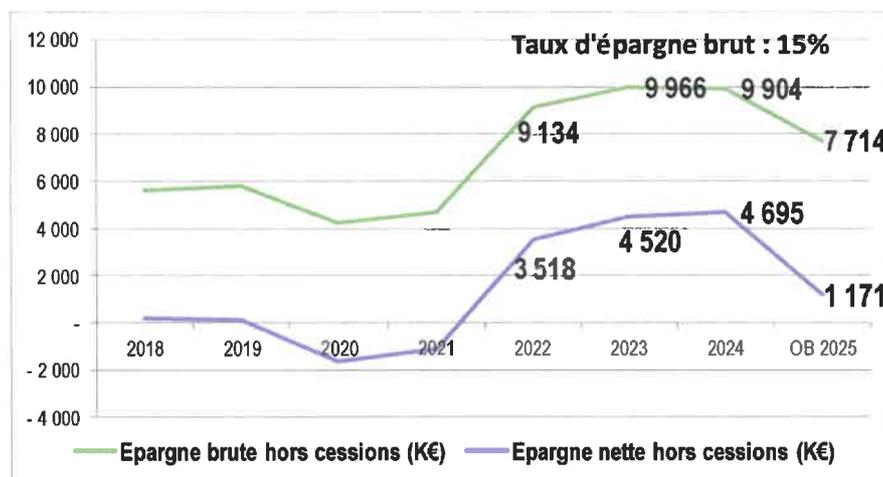


M. GESSE explique que le budget est à – 3 000 € avec un chiffre d'affaires de 80 000 €. Et précise que c'est autant de tonnes de sorties du circuit des déchets.

Ratios consolidés

➤ Niveaux d'épargne ou capacité d'autofinancement

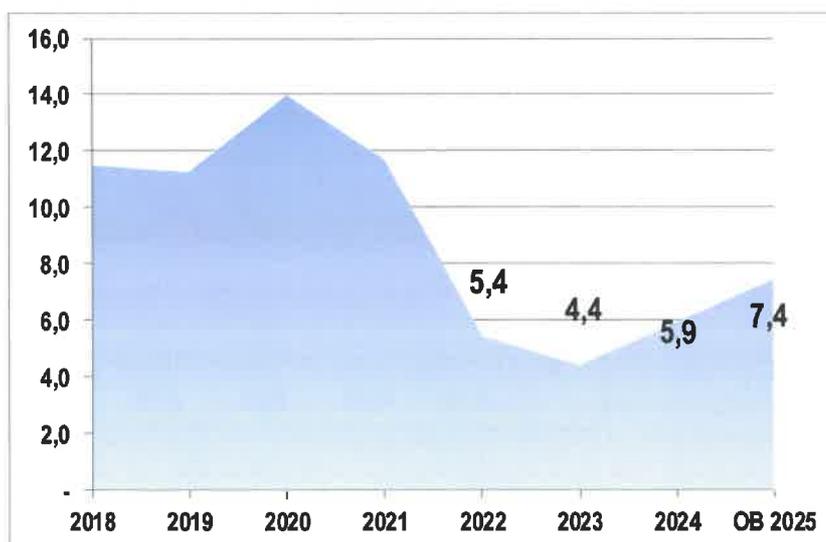
Y compris avec transfert de charges exceptionnel sur Atrion 2,4 M€ net.



Epargne nette : après remboursement capital des emprunts

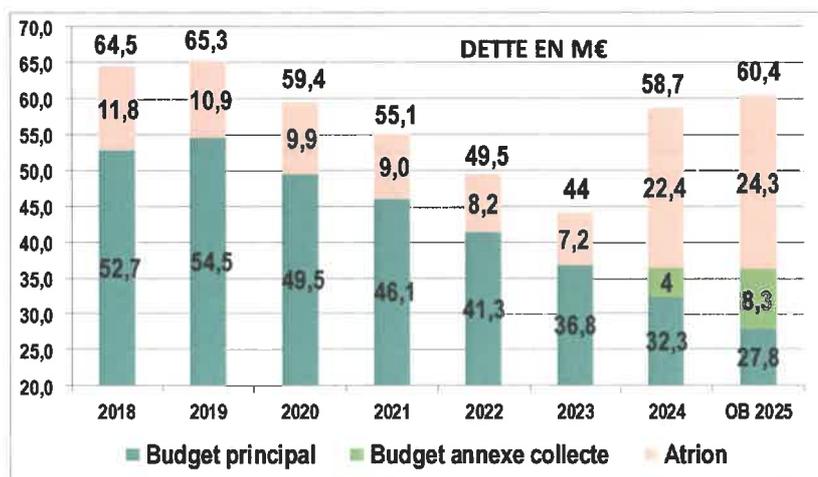
➤ **Capacité désendettement**

Y compris avec transfert de charges exceptionnel sur Atrion 2,4 M€ net.



Nb années d'épargne brute pour rembourser dette

➤ **Encours de la dette en fin d'année** Hors remboursement Grand Cognac.



M. FILIPPI indique qu'il est inscrit « hors remboursement Grand Cognac » puisqu'il y a des équipements transférés et que la dette doit suivre. La dette au 31.12.2024 sera réévaluée quand les comptes seront arrêtés.

M. PERONNET explique qu'ils sont au stade des orientations budgétaires et que rien n'est figé. Il a des remarques à faire concernant les budgets collecte et traitement et les participations des EPCI.

Ils ont eu un séminaire budgétaire le 9 janvier lors du Bureau Syndical. A cette occasion, il leur a été présenté des hypothèses avec différents scénarios retranscrits aujourd'hui. Il leur avait été aussi dit qu'après le séminaire budgétaire, les Présidents des EPCI collecte se réuniraient. Depuis, ils n'ont pas eu de nouveau Bureau Syndical puisqu'il a lieu jeudi prochain. Ils ont donc été destinataires de ce diaporama et le découvrent en séance.

Dans les hypothèses abordées lors du séminaire budgétaire, concernant le traitement les questions qu'ils se sont posées étaient s'ils devaient laisser le budget être excédentaire, s'ils devaient maintenir les recettes de traitement qui induisent une hausse des tarifs puisque les tonnages collectés et traités baissent. Concernant la collecte la question était, à partir du moment où ils décident de déployer un schéma de collecte unique sur le territoire, s'ils devaient avoir des tarifs différenciés ou s'ils mutualisaient le coût de collecte. Cela apparaît tout à fait normalement dans ce diaporama.

En revanche, il découvre en séance une proposition des Présidents d'EPCI collecte d'une subvention d'équilibre de 700 K€ qui permettrait d'équilibrer le budget annexe collecte. Il avait toujours entendu, et ils le disent depuis des années dans leurs collectivités, qu'un budget annexe devait s'équilibrer par ses propres moyens alors qu'il voit cette subvention d'équilibre. Il demande si c'est techniquement possible et si cela fera l'objet d'un débat au Bureau Syndical de Calitom ainsi qu'au vote du budget en mars.

M. le Président répond qu'une réunion avec les Présidents des EPCI des territoires collectes a eu lieu entre-temps au cours de laquelle la situation a été exposée. Ils ont décidé de proposer aux Présidents d'EPCI lors d'une réunion d'Entente Intercommunale cette subvention d'équilibre. La subvention a été inscrite puisqu'il y a des retours positifs des Présidents. Sur la possibilité de le faire, la subvention du budget principal au budget annexe est possible puisqu'il s'agit de budgets administratifs ce ne serait pas le cas sur un budget à vocation commerciale tel qu'un SPIC (Service Public Industriel et Commercial).

Elle permet d'amortir en solidarité l'augmentation pour les territoires ruraux. Toutefois, il manquera 1,6M€ pour équilibrer le budget. La réalité des choses est là. Ils devront, comme dit auparavant, en Bureau Syndical faire des propositions et les transmettre aux Présidents d'EPCI du territoire collecte, sur l'étirement de certains programmes d'investissements qui impactent ce budget de fonctionnement, sur des optimisations à trouver. Il préfère qu'une concertation soit faite afin que la marche financière soit moins haute.

M. SOURISSEAU explique qu'il siège à Calitom depuis de très nombreuses années et que quand il n'est pas présent, il regarde les rapports. Il y a tout de même un paramètre à Calitom, au-delà de la Présidence de M. LAVILLE. Dans toutes les collectivités et dans le contexte, tout le monde serre et fait des économies. Il a toujours connu Calitom à l'augmentation depuis 2008, même s'il est vrai qu'il y a des paramètres exogènes forts comme la revente des matières ou la TGAP. Sans dire qu'il y en ait beaucoup, il pense toutefois qu'il faut essayer d'aller chercher plus de marge de manœuvre. Il faut essayer peut-être encore de rationaliser. Quand le TMB a été lancé, c'était 12 à 15% annoncé au départ. Le TMB n'est plus et la raison a été expliquée.

M. le Président répond qu'il ne va parler que de ce mandat, même s'il est conscient de cette remarque. Depuis qu'il est élu dans ce bureau, il y a eu des optimisations de faites. Un grand virage a été pris en 2020. Sans critiquer ce qui se faisait avant, rien que sur les évolutions des réglementations, de la fiscalité et autres, ça devenait intenable. Il rappelle qu'en 2020 il y a déjà eu un très gros travail d'optimisation. Il y a eu des postes de supprimés, le non-remplacement systématique des départs. Toutefois dans le même temps, comme toutes les collectivités, Calitom a subi, des coûts comme sur les matériels par exemple. Le compacteur de Sainte-Sévère coûte 1 M€, une benne coûte aujourd'hui 250 000 à 300 000 €, les coûts de carburant, d'énergie, les assurances, tout augmente. L'assurance par exemple du centre de tri est passée de 35 000 € à 350 000 €.

M. SOURISSEAU répond qu'ils sont tous soumis à ça. Entre 2020 et 2024, le coût des charges générales facturées à Grand Cognac a augmenté de 58%. C'est passé de 359 000 € à 520 000 €. C'est sûr qu'il y a des augmentations imposées, toutefois le coût facturé à Grand Cognac c'est ce montant là en 4 ans. Il pense qu'il y a des moyens d'essayer d'optimiser, du moins il l'espère.

M. le Président répond qu'il l'espère aussi mais il ne pense pas qu'il y ait tant de marge de manœuvre. Les 15 élus du Bureau syndical et les élus de Calitom de manière générale sont conscients des enjeux. Les surcoûts ont parfois été très importants. L'électricité d'Atrion (qui en consomme beaucoup pour faire fonctionner les machines) est passée de 200 000 € à 1,6 M€. Il comprend ce que dit M. SOURISSEAU. Toutefois pour optimiser tout cela, il le dit et l'assume, ce n'est pas la sortie de Grand Cognac qu'il fallait mais l'adhésion de GrandAngoulême à la collecte. Et ça aurait tout changé puisque par exemple collecter du verre pour 130 000 habitants est moins intéressant que pour 210 000. Et tous peuvent le comprendre. C'est un tas de choses qui ne se voient pas, comme les marchés qu'ils ont et qu'ils devront relancer. Ce qui est sûr c'est que Grand Cognac aura une collecte moins chère puisque collecter dans des zones plus agglomérées coûte moins cher que collecter dans des zones rurales.

M. SOURISSEAU demande à M. le Président d'expliquer pourquoi les prix ont augmenté lors de l'adhésion de Grand Cognac à la collecte puisqu'il n'y a pas eu d'effet de diminution en 2017.

M. le Président explique que depuis 2020 beaucoup d'efforts ont été faits, ils ont fermé un équipement. Tout ce qui a été fait dernièrement va dans le sens de la qualité de collecte et il faut aller au bout du programme pour en voir tous les effets. Il peut y avoir des pistes d'optimisations qui peuvent être trouvées ici ou là, toutefois la tendance ne sera pas à la baisse des coûts et ça c'est évident.

M. BONNET souhaite réagir aussi sur la maîtrise budgétaire. Il a une délégation d'évaluation des politiques menées par Calitom. Ça a été dit tout à l'heure, tout ce qu'ils sont en train de déployer aura des effets. Toutefois ils ne sont plus en train de parler de baisse, mais de maîtrise budgétaire et d'essayer de faire en sorte que les coûts ne s'envolent pas. L'énergie, les matières premières, tout augmente aujourd'hui. Du coup c'est une réflexion globale qu'il faut avoir. Il est intervenu la semaine dernière lors du CCES et il les invite à parcourir en détail le triptyque PLPDMA qu'il leur a été distribué. Le bilan d'un cycle de prévention a été fait. Ils sont au fait des réactions de certains opposants à l'UVE, qui reprochent à Calitom de ne pas être assez dynamique sur la prévention. Pourtant Calitom est très dynamique sur la prévention. Sauf que, encore une fois, ce n'est pas Calitom qui met les déchets sur le marché et qui maîtrise les tarifs des ventes de matériaux issus du tri.

Il a le sentiment qu'ils sont sur une recherche de maîtrise budgétaire dans un contexte inflationniste où tout devient rare, puisque les sociétés globalement sur cette planète se développent, et veulent accéder à une certaine forme de richesse alors que les choses coûtent de plus en plus cher.

M. le Président retient que sur ce mandat des décisions courageuses ont été prises. Le désendettement sur budget principal sur ce mandat est important. Il a le souvenir sur un des premiers Comités Syndicaux que M. VIGNAUD lui disait qu'il faudrait être courageux et qu'ils seront courageux et derrière lui, que M. GESSE faisait la remarque qu'il fallait se rendre plus « présentables » auprès des organismes prêteurs pour financer un équipement. La courbe de désendettement est le résultat des politiques menées. Ils se sont donnés des règles de gestion, qui ont été présentées aux Présidents d'EPCI et adoptées par ce Comité sur l'enveloppe de fond de roulement, sur ce qu'ils devaient faire de leurs résultats. Puisqu'avant Calitom était critiqué sur son excédent cumulé. Ils ont pris de vraies décisions, des décisions de réduction d'effectif, de non-remplacement de fonctionnaires, parfois de suspension de primes des agents. Il y a peut-être à regarder encore ici ou là. Toutefois, et il faut être clair, ils ne trouveront pas des millions d'euros. Et dans le même temps, et ils le savent tous puisqu'ils sont tous élus et dans des exécutifs, l'explosion des coûts, des charges de fonctionnement, des carburants, des assurances et autres, Calitom le prend aussi à l'identique. Oui, la période est dure. Et, sans que cela puisse les consoler, il peut parler des collectivités qui augmentent encore et encore le coût des déchets, elles sont nombreuses. Ils ne sont pas exemptés de cela. Il espère qu'ils ont pris les bonnes décisions pour que l'avenir soit plus rassurant. Quand le Syndicat aura un outil de traitement assuré pour le futur, il maîtrisera davantage ce coût même si les réglementations peuvent parfois venir changer la donne.

comme cela a été le cas pour le TMB. Il rappelle que quand les services ont ouvert en 2020 les enveloppes de la facturation des tonnes de déchets envoyées hors département (25 000 tonnes cette année), les montants prenaient 35%. Maintenant on peut toujours certainement faire mieux, toutefois ils sont sur une ligne sérieuse et transparente. Les élus travaillent auprès des services et il les remercie de leur travail, de tout ce qu'il leur a été demandé depuis son arrivée et que les services ont toujours fait avec le sourire et sans rechigner. Il souligne la chance d'avoir eu des agents aussi complaisants dans la période qu'ils viennent de vivre.

Après en avoir débattu les membres du comité syndical, à l'unanimité, prennent acte que le débat des orientations budgétaires 2025 s'est tenu ce jour.

Votants : 58	Pour : 58	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------	--------------------------------------

3/ Décisions sur délégation du Président

M. le Président procède à la lecture des décisions prises sur délégation du 30 novembre 2024 au 31 janvier 2025 inclus, conformément aux délégations accordées par le Comité Syndical du 23 septembre 2020.

- 17 délibérations prises par le Bureau Syndical ;
- 9 décisions prises par le Président.

➤ DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU SYNDICAL

DATE	RESUME SUCCINT
05.12.2024	Lancement d'une consultation concernant la prestation de transfert et valorisation énergétique des refus de tri issus du centre de tri Atrion
	Convention d'avance en compte courant
	Contrat d'assurance statutaire avec le CDG 16
	Modalité d'indemnisation des frais de déplacement des agents
	Tarification 2025 pour l'apport de déchets non produits par des ménages sur les pôles de valorisation de Calitom
	Accompagnement de la Chambre de Commerce et d'Industrie
	Renouvellement de la convention avec le chantier d'insertion du CIDIL
09.01.2025	Avenant n°15 à la convention d'utilisation des pôles de valorisation de Baignes et de Châteaubernard par la communauté de communes de la Haute Saintonge
	Tarification 2025 pour l'apport de déchets non produits par des ménages sur le site de Valoparc
	Tarification des apports de déchets collectés par des professionnels et collectivités apportés directement sur les sites de Calitom et prestations de transfert et de traitement
	Convention pour l'accès réciproque des usagers de Calitom et de l'agglomération de GrandAngoulême aux pôles de valorisation de chaque territoire
	Convention pour l'accès des usagers de l'agglomération de Grand Cognac aux pôles de valorisation de Calitom
Convention de chasse entre Calitom et les associations de chasse communale et privée voisines pour le site Valoparc de Sainte-Sévère	

Cession de promesse de bail emphytéotique de VERTSUN à la société KOURBE SPV4
Promesse de bail modifié avec la société VERTSUN pour le bâtiment du Gond-Pontouvre
Promesse de bail modifié avec la société VERTSUN pour le bâtiment de la recyclerie à Poullignac
Conventions quinquennales 2025-2029 avec les associations partenaires de Calitom

➤ **DECISIONS**

DATE	RESUME SUCCINT
02.12.2024	Décision du Président de signer le contrat de mise à disposition de matériel, de collecte et de valorisation d'huiles alimentaires usagées avec la société QUATRA France
05.12.2024	Décision du Président de signer la convention pour la réalisation d'une prestation de collecte d'amiante liée et de pneumatiques usagés par Calitom pour le compte de la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac
06.12.2024	Décision du Président de signer l'avenant n°2 au marché n°24-012MN relatif à la conception et réalisation des travaux de restructuration et de modernisation de la chaîne de tri et conditionnement du centre de tri de la collecte sélective Atrion à Mornac avec la société SUSTY WASTES SOLUTIONS France
10.12.2024	Décision du Président de signer l'avenant n°1 au marché n°24-011-6 relatif à la fourniture et lavage d'articles d'habillement - lot n°6 "Lavage" avec la société PROBLANC
10.12.2024	Décision du Président de signer l'avenant n°3 au marché n°23-015PA-13 relatif aux travaux de réhabilitation de l'ensemble bâti du projet de lieu partagé au Gond-Pontouvre – lot n°13 « Sécurité Gaz - Chauffage - Ventilation - Climatisation » avec la société BERNARD GENIE CLIMATIQUE
13.12.2024	Décision du Président de signer l'avenant n°1 au marché n°24-002PA-3 relatif à la prestation de contrôles périodiques réglementaires de sécurité et d'environnement - lot n°3 "Autres vérifications périodiques" avec la société APAVE EXPLOITATION FRANCE
07.01.2025	Décision du Président de signer l'avenant à la convention de contrôle allégé de dépenses en partenariat avec le Comptable public
24.01.2025	Décision du Président de signer la convention relative au réemploi des gravats réceptionnés en déchèterie dans le cadre de la bourse aux gravats avec M. Michaël Desse à Le Tâtre
28.01.2025	Décision du Président de signer l'avenant n°1 au marché n°24-018 relatif au transport de déchets de collecte sélective pendant les travaux du centre de tri Atrion avec la société BRANGEON TRANSPORTS ET LOGISTIQUE

M. le Président demande s'il y a des remarques particulières ou des questions par rapport à ce dernier point.

Aucune remarque n'est formulée, les membres du comité syndical prennent acte de ces informations.

10/ Questions diverses

M. le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions diverses.

M. DUVERGNE explique qu'il propose de le soumettre à une commission avant d'en débattre ici. Ils ont été confrontés, son collègue de Chabonais et lui-même, à des énormes dépôts sauvages de pneus. Il se demande s'il ne faudrait organiser, sur une journée ou une semaine, à Chabonais ou Roumazières, un apport volontaire de pneus. Puisque les gens ne font pas les démarches et ne voient pas ce qui se passe, bien qu'il y ait un point de collecte à Champagne-Mouton pour la Charente Limousine. De ce fait ils ont un volume de pneus déposés sur les bords des routes, dans les chemins. Cette fois c'était plus de 70 pneus. Peut-être que cela peut faire l'objet d'une commission avec l'instauration, une ou deux fois par an, sur les pôles de valorisation, d'une semaine dédiée à la récupération de ces déchets. Les agents passent énormément de temps à ce problème, cela devient insupportable et ils ne savent pas quoi en faire. Les collectivités dépensent beaucoup de temps pour les transporter, les stocker provisoirement.

Il souhaite aussi expliquer qu'il a été peiné de voir un article dans la presse sur l'UVE. Il a participé aux travaux, aux présentations où il avait été dit que la CdA de GrandAngoulême allait investir dans le trafic routier, dans un pont. Puis il se rend compte qu'ils ont dépensé beaucoup d'argent et que ce n'est pas forcément l'endroit idéal. Quelque part ça le choque.

M. le Président répond que concernant les pneumatiques, il propose que la Commission de M. VIGNAUD s'empare de la question, l'étudie et fasse un retour. Il est vrai qu'il y a un certain nombre de dépôts sauvages de pneumatiques qui d'ailleurs ne proviennent pas forcément de particuliers.

Concernant l'article de presse qui est paru, il a également été surpris de sa nature. Que le Maire d'Angoulême ait des doutes du fait de la fermeture de l'un des premiers consommateurs de l'unité, c'est légitime et qui n'en a pas. Il n'en a pas débattu en Bureau puisque le Bureau a lieu après-demain. Cette situation-là demande tout d'abord un débat entre eux et une réponse de leur part. Oui l'entreprise THOLLET a fermé malheureusement dans une certaine indifférence. Et elle était susceptible de consommer 45% de l'énergie de l'UVE, effectivement ça peut poser question. Il aura certainement des réponses plus fortes à apporter prochainement, et ils en seront les premiers à en être informés. Pour l'heure, n'en n'ayant pas débattu du sujet avec les membres du bureau, il ne peut pas en dire plus.

Désormais, l'analyse des services de la région est que l'UVE en Charente est compatible avec le plan et que cet équipement apparaît nécessaire au regard des besoins régionaux, c'est rassurant. Ce qui motivait le Syndicat à étudier le site de la SNPE, c'était le modèle économique favorable avec deux très gros consommateurs d'énergie. Effectivement quand un des premiers consommateurs ferme ses portes, cela questionne. Notons que s'il avait pu bénéficier de cette chaleur avant, THOLLET n'aurait peut-être pas fermé ses portes. Ainsi bien qu'ils n'aient pas de crainte sur la nécessité de l'UVE et la sortie de l'enfouissement, ils doivent trouver le meilleur modèle économique possible, le plus rentable, le plus robuste. A eux aussi de rassurer sur le devenir de la chaleur produite. Le Maire d'Angoulême a réaffirmé dans ce même article qu'il faut une UVE en Charente pour sortir de l'enfouissement.

M. LEVESQUE explique que ce n'est pas un expert et ce n'est pas parce qu'il dit ça que c'est la vérité. Ce n'est pas un argument.

M. le Président répond que ce qui est sûr c'est qu'il faut une UVE en Charente et qu'elle doit être positionnée là où ce sera le plus intéressant en termes de consommation de chaleur produite.

M. PERONNET dit essayer de faire une toute petite synthèse. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il faudra toujours traiter les déchets, c'est la première chose. Deuxième chose, à ceux qui veulent faire croire qu'il ne faut plus de déchets, ils doivent se rendre à l'évidence, à un moment donné, il y a un seuil incompressible.

Ils ont parlé d'effort, d'optimisation, de rationalisation, et autres. Dans les pré-études sur l'UVE, ils s'étaient fixés un objectif de 130 Kg/an/hab en 2030 pour les OMr. Ce résultat est atteignable en 2030

pour la Charente. En revanche, ce qu'il sait aussi, c'est qu'en dessous de 100 Kg/an/hab., ce sera très difficile d'y aller, donc il restera toujours des déchets à traiter, et il faudra trouver une solution.

M. le Président rajoute que ce qui n'est pas dit et que le plan régional devrait éclaircir, c'est que personne ne parle des déchets d'activités économiques (DAE). En fait, aujourd'hui, quand on parle d'UVE en Charente, ne sont considérés que les ménages. Pour autant ça ne gêne personne d'envoyer des camions sur les routes pour amener les DAE charentais à l'autre bout de la Région. Ce qu'il a demandé à la Région, c'est aussi de pouvoir mettre, pas seulement le résidu des OMr ou assimilés, mais aussi une dose de DAE en fonction du besoin d'énergie. C'est une vraie réflexion à avoir. Au fur et à mesure que les tonnages de déchets ménagers baisseront, ce que l'on souhaite tous, on pourrait utiliser la capacité disponible pour traiter une petite part de DAE en local.

Il dit avoir remercié la Présidente de Région car c'est la première fois que les collectivités ont autant été associées dans la réflexion et la première fois également, qu'autour de la table il n'y avait que des collectivités. Habituellement, il y a aussi SUEZ, PAPREC, VÉOLIA, ce qui fausse un peu les débats. La Charente est performante, toutefois M. PERONNET a raison. Quand ils auront fait tous leurs efforts avec le sac transparent, le nouveau schéma de collecte, la prévention... ils n'atteindront pas les 100 kg/hab./an en moyenne départementale. S'ils sont à 110/120 Kg/hab./an, ce sera déjà très bien, nous sommes à 153 kg/hab/an en 2024 quand la moyenne régionale est de 209 kg/hab/an. Il rappelle que Sainte-Sévère fermera mi-2035 et que s'ils n'ont pas de nouvelles solutions alors la dépendance du syndicat pourrait coûter très cher.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h21.

Le Président,
Michaël LAVILLE



La Secrétaire de séance,
Marie-Jeanne VIAN

